

liques vivent et prospèrent avec toutes les manifestations de la vie chrétienne (le récent Congrès d'Australie en a été une si magnifique démonstration), d'un Souverain qui se penche avec bienveillance vers tous ces catholiques. Or, voici que la divine bonté semble Nous donner la confirmation qu'il reviendra à une parfaite santé.



CHANT GREGORIEN ET PRONONCIATION ROMAINE

A Notre cher Fils, Louis Dubois, cardinal, prêtre de la Sainte Eglise Romaine du titre de Sainte-Marie in Aquiro, archevêque de Paris.

Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis que Notre prédécesseur Pie X, d'heureuse mémoire, a publié, par un "Motu proprio", ses sages prescriptions relatives à la musique sacrée. Nous avons appris, par vous, que dans votre illustre cité archiépiscopale, cet événement avait été solennellement célébré et que vous aviez adressé à votre clergé et à votre peuple une lettre toute de circonstance pour obtenir, même en cet ordre de choses, une ponctuelle soumission aux directions pontificales. Nous en avons été très satisfait. Aussi bien n'est-ce pas la première fois que Nous vous félicitons du zèle constamment déployé par vous à promouvoir le chant sacré dans les différents diocèses que vous avez gouvernés. Y a-t-il rien en effet qui, plus que le chant grégorien, respire la piété chrétienne et favorise les sentiments religieux? Le chant grégorien qui, rendu aujourd'hui à sa beauté primitive, après étude comparée des anciens manuscrits, accompagne et exprime merveilleusement, s'il est bien exécuté, les rites de l'Eglise. Vous avez donc raison de veiller à l'usage de ce chant tout spécialement dans les cérémonies liturgiques et Nous vous en félicitons grandement.

C'est aussi à Nos yeux d'une grande importance que vous ayez pris à coeur d'exhorter vos diocésains à prononcer le latin à la romaine. Aussi à l'exemple de Nos prédécesseurs, d'heureuse mémoire, Pie X et Benoît XV, non seulement Nous approuvons la prononciation romaine de la langue latine, mais encore Nous souhaitons ardemment que tous les évêques de tous les pays du monde en usent dans les cérémonies liturgiques. Et comme gage des dons célestes et en témoignage de Notre bienveillance à vous, cher Fils, à tout votre clergé et à tout votre peuple, Nous accordons de tout coeur, en Notre-Seigneur, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 30 novembre 1928, la septième année de Notre Pontificat.

PIE XI, Pape.